



COMMISSION ACCESSIBILITÉ
RÉUNION DU 19 JUIN 2017
COMPTE RENDU

RÉF. : EC.RS -351.2017

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- . Mme. Martine ANSAULT-LECUONA,
- . Mme. Chantal KEHRIG-COTTENÇON,
- . M. Jean-Michel ARRUABARRENA,
- . M. Jean-Michel GIANANTI,
- . Mme. Itziar VARELA,
- . M. Michel BOURROUILH-PARÈGE,
- . M. Jean DIAS,
- . Mme. Claire SARTHOU,
- . M. Christophe CALVO,
- . Mme. Magalie LELEU (Office du Tourisme),
- . Mme. Sandrine VIGNAU (représentant Mme. ROULON),
- . M. Pascal ANDIAZABAL (Valentin HAUY),
- . Mme. Cathy BEHASTEGUY (Association les Deux Jumeaux),
- . M. Jean BERCHERIE (APJH),
- . M. Eric CUFAY.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

- . M. Kotte ECENARRO,
- . Mme. Evelyne ZUBIETA.

ÉTAIENT ABSENTS :

- . INTEGRAZIO BATZORDEA,
- . AURRERATU ELKARTEA,
- . CPPS,
- . HANDIPLAGE,
- . Corinne,
- . AFM,
- . Jessica VESGA-SORONDO,
- . Mme. Michelle MOUNIOS-ADURRIAGA,
- . M. Peio POUYFAUCON,
- . Mme. Mirentxu HIRIART,
- . M. Philippe ETCHEVERRY,
- . M. Cyril BARTHE.

Ordre du jour :

1. Suivi Adap.
2. PAVE.
3. Semaine Hendayaise du Handicap.
4. Questions diverses.

Mme. Martine ANSAULT-LECUONA informe les membres présents de la manifestation anniversaire des 20 ans d'Handiplage prévue le 15 juillet 2017 de 09 h 00 à 21 h 00.

1. Suivi Adap :

13 Bâtiments sont prévus au titre de l'exercice en cours.

⇒ 8 bâtiments sont terminés.

Un changement est signalé : l'église Saint Vincent sera traitée en priorité.

Mme. Chantal KEHRIG-COTTENÇON annonce que les travaux prévus dans le dossier seront réalisés (suppression du SAS).

À partir de septembre 2017 :

- ✓ école primaire Gare,
- ✓ école primaire Plage,
- ✓ école primaire Lissardy,
- ✓ centre d'accueil de l'Autoport.

2. Compte rendu du PAVE :

Mme. Claire SARTHOU énonce un bref rappel des missions en cours :

- ✓ relevés terrains avec état d'avancement :
 - . secteur Plage terminé,
 - . secteur Ville en cours,
 - . secteur Gare à suivre.
- ✓ liaison avec le SIG.

Question posée par Mme. Martine ANSAULT-LECUONA : des difficultés particulières ont-elles été rencontrées ?

Réponse de Mme. Claire SARTHOU : Pas de difficultés particulières observées pour l'instant.

3. Semaine Hendayaise du Handicap :

Mme. Martine ANSAULT-LECUONA rappelle les points forts de la semaine :

- ✓ sensibilisation par M. Pascal ANDIAZABAL dans les écoles,
- ✓ sensibilisation par Handisport.

M. ANDIAZABAL propose que pour le prochain exercice, l'action soit plus particulièrement dirigée vers les élèves des collèges.

L'édition 2018 comprendra une action en association avec les collèges d'Irandatz (réalisation de pictogrammes associant le professeur d'Art Plastique et 300 élèves).

Un rapprochement avec les Associations d'Handicapés est souhaité.

Mme. Chantal KEHRIG-COTTENÇON précise qu'un article traitant de la mise en accessibilité des arrêts bus sera inséré dans le prochain numéro de la lettre municipale qui traitera, par ailleurs, du baromètre d'accessibilité suivant l'information portée par Mme. Martine ANSAULT-LECUONA.

Un bref rappel sur les principes d'évaluation du baromètre d'accessibilité est effectué par M. Pascal ANDIAZABAL.

M. Jean DIAS souhaite que les enseignants et les chefs d'établissements scolaires s'impliquent davantage dans les actions.

Mme. Martine ANSAULT-LECUONA tente de justifier leurs attitudes par leurs emplois du temps souvent chargés.

M. Michel BOURROUILH-PARÈGE fait part des mêmes difficultés pour l'organisation du Téléthon.

4. Questions diverses :

M. Christophe CALVO et Mme. Claire SARTHOU précisent que des réunions existent avec le Service Transports de l'Intercommunalité.

Mme. Claire SARTHOU dresse un bref résumé des procédures existantes en matière d'Adap en collaboration avec M. DARRIEUMERLOU des Services Techniques Municipaux.

Mme. Claire SARTHOU fait part des décisions survenues le 17 juin 2017 et celle notamment concernant le principe de la création de la Commission intercommunale d'accessibilité au niveau de la grande agglomération.

La constitution des membres n'est, à ce jour, pas totalement arrêtée.

Dix élus titulaires et dix élus suppléants seront membres de la Commission :

- Mme. Martine ANSAULT-LECUONA (Ville d'Hendaye),
- Mme. ESCARTIN (Ville d'Ascain),

ont été désignées pour le Pôle Sud Pays Basque.

Mme. BEHASTEGUY prend la parole pour remercier Mme. Martine ANSAULT-LECUONA pour son implication. Un débat devra être initié auprès du public en raison de sa faible implication.

Mme. BEHASTEGUY pose le problème de l'accessibilité des locaux commerciaux prévus situés ZI des Joncaux.

Les dépenses aux travaux d'accessibilité sont à la charge du nouveau propriétaire ou du nouvel exploitant.

L'accessibilité jusqu'à l'entrée du local est à la charge du propriétaire vendeur.

M. Jean-Michel GIANANTI informe des difficultés rencontrées par des locataires handicapés pour accéder dans leur logement à la Résidence Euskalduna et pose la question aux membres de la Commission pour connaître les éventuels moyens de pression que possède la Commission Communale d'accessibilité pour contraindre l'Assemblée Générale des copropriétaires.

S'agissant d'un établissement privé, Mme. Martine ANSAULT-LECUONA indique qu'elle avait proposé aux personnes concernées un rapprochement avec l'APF.

Mme. Claire SARTHOU indique qu'en droit, les contraintes sont impossibles exceptées par voie de justice au titre de la discrimination.

Des solutions peuvent également exister en activant les réseaux sociaux, les médias, etc.

M. Pascal ANDIAZABAL confirme ces propos.

Une tentative de médiation effectuée par M. Frédéric TRANCHE a échoué.

Les membres de la Commission se désolent de l'attitude des copropriétaires.

M. Jean-Michel GIANANTI fait part des démarches abusives dont sont victimes les commerçants de la part de pseudo-professionnels au titre de l'accessibilité.

Plusieurs informations ont été dispensées à ce sujet afin de faire cesser ces actions.

La séance est levée à 16 h 40.

HENDAYE, le 20 juin 2017

Eric CUFAY



